

CULTURE

# La Fédération musicale sauvée

L'association a trouvé ce mardi un terrain d'entente avec le Département, qui va finalement lui verser une subvention.

La Confédération musicale de France 80 (CMF 80), ou Fédération musicale de la Somme, qui défend les intérêts d'une centaine d'harmonies dans le département et organise les concours de plus de 2 000 élèves chaque année, ne sera pas dissoute au 22 novembre. À l'issue d'une réunion de la dernière chance organisée ce mardi 13 novembre au Département, Robert Gomila, président par intérim de la structure après la démission de Pascal Lion, a annoncé que le Département allait verser une subvention qui permettra à l'association de boucler son exercice 2018.

Le 4 novembre, le même président par intérim avait annoncé, lors d'une assemblée générale à Abbeville, que

l'association était au bord de la cessation de paiement. Avant de prononcer la dissolution en raison du manque de soutien du Département, principal financeur de la structure, qui refusait toujours d'allouer la subvention habituelle de 50 000 euros., principal financeur de la structure, qui refusait toujours d'allouer la subvention habituelle de 50 000 euros.

« Un comité de pilotage va travailler à la reconstruction d'un projet autour de la musique amateur »

Robert Gomila, président par intérim



La Fédération musicale va pouvoir continuer à défendre les intérêts d'une centaine d'harmonies du département (ici, l'orchestre d'harmonie d'Abbeville).

Si le montant de l'aide accordée par le Département n'a pas été divulgué, « elle sera probablement inférieure à ce que l'on demandait », confirme Robert Gomila. Mais suffisante.

Et après ? D'ici trois mois, « nous allons désigner cinq personnes compétentes au sein de l'association et le Département va désigner cinq personnes pour constituer un comité de pilotage qui va travailler à la reconstruction

d'un projet autour de la musique amateur dans le département », explique Robert Gomila. Une transformation du projet pour le rendre éligible aux nouveaux critères définis par le Département, qui expliquait vouloir désormais financer avant tout, justement... « des projets ».

La réorganisation totale de l'association appellera de nouveaux efforts pour réduire les coûts de fonctionne-

ment, comme « peut-être changer de locaux, réorganiser le travail. Nous allons travailler sur tout cela », consent le président par intérim.

Le début d'un long chantier pour la branche samaritaine de la Confédération musicale de France. Le Département, de son côté, a souhaité lui laisser le soin de communiquer sur l'issue heureuse de la réunion. ■

MATTHIEU HERAULT